

L'étiquette sur la bouteille dans votre main indique qu'elle a été produite à partir de plastique recyclé. Mais est-ce vrai ?

Selon les règles et le procédé de revendication, la bouteille peut contenir peu ou aucun matériau recyclé.



## Mais que cherchons-nous ?

### LA MÉTHODE DU BILAN MASSIQUE

Le « bilan massique » est un principe comptable qui fait correspondre les intrants (comme les déchets plastiques) aux extrants d'un processus de recyclage ou de production afin d'en déterminer la teneur en matériaux recyclés.



## Parlons des règles

**DÉBAT ACTUEL :**  
Quel genre de règles voulons-nous utiliser dans la Méthode du bilan massique ?



2 FAÇONS DE MESURER / 1 RÉALITÉ

### RÈGLES D'ALLOCATION

VS

### RÈGLES D'ATTRIBUTION

PLUS DE TRAÇABILITÉ ET DE TRANSPARENCE

- Proportionnel**  
Les quantités d'intrants recyclés sont attribuées à chaque produit fabriqué, dans la même proportion de que ce qu'ils représentent dans l'intrant total.
- Polymère uniquement**  
Les quantités d'intrants recyclés sont attribuées librement à une partie de la production résultant en polymères.
- Exonéré de carburant**  
Les quantités d'intrants recyclés utilisées pour le carburant sont exclues et la quantité restante est librement attribuée entre les produits fabriqués.

- Au niveau du lot**  
Le rapport d'intrants plastiques recyclés/vierges est attribué au lot en entier.
- Au niveau des entreprises**  
Le rapport d'intrants plastiques recyclés/vierges conduit à des crédits, qui peuvent être librement attribués à de multiples produits plastiques dans une organisation en particulier.
- Au niveau multisites**  
Le rapport d'intrants plastiques recyclés/vierges conduit à des crédits, transférables entre organisations.

MOINS DE TRAÇABILITÉ ET DE TRANSPARENCE  
PRÉFÉRÉE PAR L'INDUSTRIE CHIMIQUE

## Parlons des procédés

### RECYCLAGE MÉCANIQUE

Il existe différents types de technologies de recyclage

### RÉCUPÉRATION CHIMIQUE\*

- ✓ Répond aux règles en apportant un **plus grand niveau de traçabilité et de transparence.**
- ✓ Une trace claire du contenu recyclé dans chaque produit apporte une **compétence équitable au secteur** et des **informations exactes au consommateur.**
- ✓ **Impact environnemental plus faible.**
- ✓ Doit être l'**option primaire** du secteur de recyclage.

- ! L'industrie chimique fait pression pour des **règles moins strictes** afin d'évaluer les **taux de recyclabilité.**
- ! Les règles étant plus flexibles, il est plus difficile de distinguer l'**écoblanchiment** de la recyclabilité réelle.
- ✓ Solution pour les déchets qui ne peuvent être recyclés mécaniquement.
- ! Ne devrait **pas rivaliser** pour les déchets qui peuvent être recyclés mécaniquement.

La position de ZWE dans la distinction entre le recyclage chimique et la récupération chimique est disponible [ici](#)

## Nous visons une économie circulaire

Nous vivons un moment crucial car le prochain règlement constituera la base de notre société de demain.



Sur le chemin vers une économie circulaire, les étapes à entreprendre sont claires.

- Utiliser « **allocation proportionnelle** » afin d'attribuer équitablement la teneur de matériaux recyclés aux produits fabriqués plutôt que des les attribuer de façon arbitraire.
- Utiliser « **au niveau du lot** » afin de déterminer la teneur en matériaux recyclés, afin de connaître clairement la quantité de matériaux recyclés contenue dans le produit final.
- Prendre en compte le **plafonnement de la récupération chimique** jusqu'à un **maximum compris entre 12,5 et 25 %** afin d'éviter le dépassement du recyclage mécanique si les règles uniquement polymère ou exonéré de carburant sont utilisées.
- Appliquer les règlements afin d'assurer que le **moyen mécanique est l'option de recyclage primaire** pour une réduction maximale de CO2 et un résultat de circularité.

Quel que soit votre secteur, la transparence est la clé.

# Assurez-vous de jouer franc jeu.